

Intervention lors du CM du 5 février 2019

**Position du GIG sur l'adhésion de la Commune de Genthod
à la « Fondation intercommunale de Pré-Bois »**

Messieurs les membres de l'Exécutif, mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,

Le besoin de piscine couverte sur la rive droite est réel. Les pratiquants de ce sport très populaire qu'est la natation savent que les couloirs des bassins existants sont pris d'assaut. Des parents d'élèves de Genthod déplorent que leurs enfants ne bénéficient que du strict minimum prévu par le DIP en matière de natation – à savoir un total de 5 cours seulement durant les 8 années passées à l'école primaire – et ce notamment faute de disponibilité dans les piscines couvertes existantes.

Depuis 20 ans, tous les projets de piscine aux dimensions olympiques dans notre région ont échoué. Celui qui est proposé aujourd'hui bénéficie aux yeux du GIG d'une constellation très favorable :

- Sa localisation centrale permettra de bien desservir l'ensemble de la population de la rive droite, avec un accès aisé en transports publics
- Le montant de l'investissement est limité par la mise à disposition du terrain par l'exécutif cantonal et par l'implication de partenaires privés
- La clé de répartition des frais de fonctionnement entre communes est fondée, tenant compte à la fois de la population desdites communes, de leur éloignement géographique et de leur capacité financière

Ce type de collaborations, tant entre communes qu'entre secteurs public et privé, nous semble vraiment la voie de l'avenir pour financer des projets infrastructurels de taille – à l'heure où l'endettement public est devenu un problème généralisé (Genthod étant une heureuse exception).

Nous notons que les modalités de financement de la « Fondation intercommunale de Pré-Bois » pourront encore être débattues. Renseignements pris par le GIG auprès de Monsieur Jean-Marc Devaud, conseiller administratif à Meyrin et meneur de ce projet, la possibilité pour la commune de Genthod d'octroyer un prêt à la Fondation (plutôt que de cautionner partie de l'emprunt contracté auprès d'un établissement financier) pourrait permettre de réduire la charge d'intérêts. Aussi, le GIG est-il disposé à réfléchir au mode de financement qui soit le plus en adéquation avec la situation financière de notre commune.

Au nom de la solidarité entre communes, de la responsabilité vis-à-vis des générations futures et de considérations de santé publique, le GIG a donc décidé d'apporter son soutien à ce projet.

Je vous remercie pour votre attention.

Karen Guinand, pour le GIG